

Situation de la CAMIEG suite au conseil d'administration du 3 octobre 2017

L'entêtement des pouvoirs publics à réduire les moyens de la CAMIEG risque de fragiliser durablement notre Régime Spécial.

Le Conseil d'Administration de la CAMIEG est suspendu depuis le 3 octobre.

Les pouvoirs publics veulent imposer une cure d'austérité à la CAMIEG en opposition avec les moyens et les besoins d'amélioration du régime spécial. **Après la spoliation en 2015 de 176 M€ de la part complémentaire vers le régime général (soit 575 € par ouvrant-droit, sans aucune contrepartie !), voici venue la cure d'austérité que l'équipe de Macron/Philippe pourrait imposer à un demi-million d'assurés de la CAMIEG.**

Selon les préconisations de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), cette "cure" se traduirait par la :

- suppression de 25 emplois sur 250,
- suppression de 5 antennes (Champagne-Ardenne-Picardie, Auvergne-Limousin, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes),
- baisse du budget de fonctionnement, à hauteur de 15%.

Le 3 octobre 2017, lors du Conseil d'Administration de la CAMIEG, les élus CGT ont exigé d'être entendus par le Ministère de la Solidarité et de la Santé pour définir les orientations politiques de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG).

Face au mépris affiché et au refus de recevoir les administrateurs, la séance a été suspendue à l'initiative de l'organisation CGT et à l'unanimité des délégations syndicales.

Rappel du contexte :

Le 4 avril 2017, confronté au refus de négocier du précédent gouvernement, pendant presque une année, le Conseil d'Administration de la CAMIEG avait voté son propre projet de Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), à la Majorité(1). Ce projet apportait des améliorations substantielles pour les assurés sur l'accueil téléphonique et les circuits administratifs.

Il est à souligner que les inspecteurs de l'IGAS avaient noté les excellentes performances et l'efficacité de notre régime complémentaire:

- Coûts de gestions très inférieurs à ceux des autres régimes et des mutuelles
- L'assurance de maintenir l'équilibre financier du régime dans les années à venir
- Une politique de prévention et d'éducation à la santé efficace et de très haut niveau

(1) POUR: CGT, CFE-CGC, CFTC / CONTRE: CFDT / ABSTENTION: FO

Qu'est-ce qu'une Convention d'Objectif et de Gestion ?

Une COG organise pour quatre années, les relations entre l'État et un organisme de Sécurité Sociale. Ce dispositif a été institué par une ordonnance du 24 avril 1996. Une COG suppose des engagements réciproques des deux parties.

Elle définit les moyens accordés à la Caisse, les effectifs, le budget administratif et le budget de gestion du risque (politique de prévention, éducation à la santé, lutte contre la fraude). Elle encadre donc la construction budgétaire.

En revanche, la COG ne traite pas des questions structurantes, par exemple les décrets, la réglementation, les cotisations, le niveau des prestations, les rôles et missions de la Caisse.

Qui signe ?

Il y a 4 signataires, le Ministère du Budget, le Ministère de la Santé, le Président et le Directeur de la CAMIEG.

S'il manque une seule signature, la COG ne s'applique pas.

En cas de non-signature de COG, quelles peuvent être les conséquences?

Sans cette convention, l'État peut décider de suspendre ou annuler nos budgets, avec les conséquences suivantes :

- Budget de fonctionnement mensualisé, 1/12^{ème} du budget réalisé N-1 (possibilité pour la tutelle de limiter à 80% du budget N-1)
- Pas de remplacement des postes vacants

Malgré l'absence de COG, les budgets 2017 avaient été votés à l'unanimité par le Conseil d'administration et validés par le précédent gouvernement.

Pourtant, dans le but de faire pression sur le Conseil d'Administration, le gouvernement Macron/Philippe a décidé d'appliquer le gel des postes vacants et les restrictions budgétaires, en totale contradiction avec le code de la Sécurité Sociale !

Ce diktat a déjà des effets très négatifs pour les assurés puisque le fonctionnement budgétaire dégradé qui nous est imposé a conduit à devoir supprimer des vacances et limite les moyens de communication de la Caisse envers ses assurés.

La politique de prévention qui, comme le note l'IGAS, est très supérieure à ce que mettent en œuvre les autres organismes de Sécurité Sociale, n'est pas épargnée non plus puisque des actions régionales et locales sont reportées ou annulées. Cette situation plonge également les salariés de la CAMIEG dans l'inquiétude quant à leur avenir. C'est insupportable ! Cette attitude des tutelles met en péril l'existence de notre Régime Spécial de Santé.

La FNME CGT soutient que les budgets 2017 de gestion administrative et de gestion du risque ont été régulièrement votés par le Conseil d'Administration et approuvés par le Ministère.

Le Président du Conseil d'Administration, qui a écrit à plusieurs reprises au Ministère de la Santé et exigé une explication écrite quant aux restrictions budgétaires, s'est simplement vu opposer un refus de répondre !

Voilà comment sous le règne Macron/Philippe, les élus du personnel sont considérés. Vous avez dit dialogue social ?

Cette attitude révèle une stratégie très claire qui consiste à faire pression sur le Conseil d'Administration et les fédérations syndicales pour accepter la suppression de 5 antennes, de 25 emplois et une réduction de 15 % du budget de gestion administrative, sans autre discussion !

Ce que revendique la FNME-CGT pour la COG 2018-2021 :

- Le maintien à minima des effectifs actuels. (Dès la création de la CAMIEG en 2007, le gouvernement avait décidé de plafonner l'effectif à 250 salariés, alors que l'organigramme était de 303 emplois !).
- Les engagements de l'État et de l'Assurance Maladie inscrits dans les objectifs de la COG.
- La garantie du maintien des moyens nécessaires au développement de notre politique de prévention et d'éducation à la santé.
- La garantie pour chaque assuré du régime de pouvoir accéder à un accueil physique s'il en exprime le besoin, comme chaque assuré du régime général.
- Les moyens humains pour une reprise totale de l'accueil téléphonique par la CAMIEG.
- Un circuit simplifié pour les demandes d'ententes préalables afin de réduire les erreurs et les retards qui pénalisent régulièrement bon nombre de nos collègues (les transports sanitaires par exemple).
- Un accès au compte AMELI avec les mêmes prestations que pour les assurés du régime général.
- La mise en place d'un fonds social à hauteur de 200.000 € pour que, dans le respect des décrets de 2007, le financement des activités sociales de l'énergie ne soit plus sollicité pour combler des restes à charge qui ne relèvent pas de sa compétence.

Sur décision unanime des délégations syndicales, le Conseil d'Administration a donc été suspendu dans l'attente d'être reçu par le Cabinet de la Ministre. Cette demande reste toujours sans réponse à ce jour.

La FNME CGT appelle ses syndicats à informer et mobiliser les affiliés actifs et inactifs de service pour s'opposer aux orientations gouvernementales visant à aligner par le bas notre protection sociale, à intervenir auprès des ministères des représentants des employeurs, des députés et sénateurs en lien avec la discussion sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018. Le gouvernement Macron/Philippe ne fera pas revivre aux électriciens et gaziers la situation dégradée qu'ils ont subie entre 2007 et 2012 !